

**S.A.P.M.P.**  
**Syndicat des Apiculteurs**  
**Professionnels de Midi Pyrénées**

Délégation Régionale Midi Pyrénées du SPMF

---

JOURNEE SCIENTIFIQUE ORGANISEE PAR L'AFSSA à MAISON  
ALFORT le 10 Septembre 2002 :  
" ANALYSE DES PHENOMENES D'AFFAIBLISSEMENT DES  
COLONIES D'ABEILLES ".

*CONSTAT PAR LES PROFESSIONNELS DE L'APICULTURE.  
INTERVENTION DE JOËL SCHIRO*

AFFAIBLISSEMENT DES COLONIES D'ABEILLES : MALADIES OU  
INTOXICATION ?

---

Dès les années 50/60, lorsqu'un rucher était empoisonné au Lindaneparathion, généralement, l'interlocuteur qui se déplaçait à la demande de l'apiculteur, au milieu de ces millions d'abeilles mortes qui dégageaient très rapidement une forte odeur de putréfaction, demandait : " est ce qu'elles ne seraient pas malades vos abeilles " ? ? ? ? Quarante ans après, je vous propose de voir si la situation a évolué.

*I. Bref historique du " décret abeille " du 20 Février 1976*

Ce n'est que lorsque l'industrie phytosanitaire a proposé une alternative au Lindaneparathion que l'abeille a enfin bénéficié d'une protection légale. On ne peut rien comprendre aux débats d'aujourd'hui si on ne sait pas que le produit qui a été choisi à l'époque comme référence " NON DANGEREUX POUR LES ABEILLES ", la Phosalone, s'il est effectivement peu toxique par temps frais, devient en fait très dangereux par temps chaud. Preuve donc que ce n'est pas qu'une affaire d'argent, puisque, même pour une molécule qui n'est quasiment plus employée et donc sans enjeu économique, plus de 20 ans après, le

déclassement dans la catégorie " traitement interdit sur végétaux pendant la floraison ", n'a toujours pas été fait.

## *II. Passons à l'affaire DECIS et " la Maladie des Abeilles qui disparaissent " : 1979/1987*

Lorsque la DELTAMÉTHRINE est apparue, elle n'avait pas le " label abeille ". Les apiculteurs ont fait une description très précise des manifestations cliniques tout à fait nouvelles de cette forme d'intoxication :

1. Dépopulation importante des colonies même en cas de traitement en toute légalité avant fleurs, (le fabricant indiquait une rémanence de 2 à 4 semaines).
2. Pas ou peu de mortalité apparente sur le rucher, car les abeilles subissaient l'effet de " Knock down ", perdaient le sens de l'orientation, et ne revenaient pas à la ruche.
3. Empoisonnement massif avec mortalité quasi totale de toute la colonie au printemps suivant lors de la consommation du pollen stocké l'année précédente.

On peut résumer l'argumentaire des autorités compétentes, de la commission des toxiques et de l'UIPP très simplement, les abeilles ne sont pas empoisonnées car :

1. Il y a tellement peu d'abeilles mortes devant les ruches que l'on peut considérer cela comme une mortalité naturelle.
2. En tout état de cause, la preuve que ces abeilles ne sont pas empoisonnées, c'est que l'on n'y retrouve aucun résidu, ni de DELTAMÉTHRINE ni d'autres molécules.
3. Il convient donc de fouiller attentivement l'hypothèse pathologique et en particulier cette nouvelle maladie récemment décrite aux USA : " The Disappearing Disease " traduit en Français par : MALADIE DES ABEILLES QUI DISPARAISSENT.

### RESUME DES DÉBATS, DES RÉSULTATS SCIENTIFIQUES, ET ÉPILOGUE

1. Il a suffi d'une brève recherche bibliographique effectuée aux ÉTATS UNIS pour constater que la MALADIE DES ABEILLES QUI DISPARAISSENT, n'avait ni agent pathogène,

ni symptômes précis, ni étiologie, et que les apiculteurs Américains n'y croyaient pas.

2. Par contre, l'effet de Knock down induit par la DELTAMÉTHRINE et la perte du sens de l'orientation qui s'en suit ont été facilement reproduits expérimentalement.
3. Enfin, un test inter laboratoire de fiabilité des analyses a été mené en 1985.

Extraits du compte rendu de la réunion " Méthodologie abeilles, entre le Service de la Protection des Végétaux, la DSV, l'INRA et la DGCCRF " de Janvier 1986 :

- " Dans les meilleures conditions de laboratoire, on ne retrouve que de 3 à 39% de la dose inoculée "...
- " Des abeilles laissées 7 jours à la température ambiante, délai fréquent des prélèvements sur le terrain, ne contiennent plus de quantité décelable "...
- " Il semble qu'on ne puisse mettre en cause l'analyse elle même "...
- " Il n'est plus question de mettre en cause les techniques analytiques "...
- " Quand dans un échantillon d'abeilles on ne retrouve rien, le laboratoire ne peut en aucun cas donner un avis sur une possible intoxication "
- " Quand dans un échantillon d'abeilles, l'analyse permet de déceler une quantité de pesticides allant de traces à une dose inférieure mais proche de la DL50, on peut conclure à une présomption d'intoxication"
- " Ce n'est que quand dans un échantillon d'abeilles l'analyse permet de déceler une dose de pesticides égale ou supérieure à la DL50, qu'on peut conclure sans contestation à une intoxication ".

En langage clair la manipulation pour rendre la preuve impossible à rapporter est très simple à résumer :

1. La plupart des abeilles empoisonnées meurent dans les champs de sorte qu'il est quasi impossible de faire un prélèvement suffisant pour effectuer une analyse.
2. Dans le cas où quelqu'un aurait la patience de passer 2 ou 3 heures à ramasser des abeilles mortes, les délais postaux

ajoutés aux délais de la constatation de l'intoxication sur le terrain, rendent quasi impossible un résultat positif.

3. La DL50 est une dose de toxicité aiguë. Par un glissement sémantique particulièrement pervers, l'autorité administrative la transforme en dose d'innocuité puisque (malgré un taux de récupération de 3 à 39%), seul un résultat supérieur à la DL50 vaut preuve d'intoxication. Entre " traces et DL50, il n'y a que présomption ".
4. Compte tenu de tous ces obstacles, il n'y a pas un apiculteur sur cent qui perdra du temps à signaler les empoisonnements qu'il peut constater... quand, par chance, il est présent sur le rucher au bon moment.

Vous voyez bien que, là où la logique aurait voulu que des moyens colossaux fussent débloqués pour la mise au point de techniques analytiques et de surveillance propres à quantifier au mieux le phénomène, L'ÉTAT a préféré, à ce moment là, la politique de l'autruche. Les choix et contraintes techniques qui ont été imposées à l'époque aux apiculteurs, ont rendu impossible le recensement exact des empoisonnements sur le terrain.

De toutes façons, l'administration n'avait pas attendu ces résultats pour prendre les devants : dès 1984, la Deltaméthrine a obtenu l'homologation " pleine fleurs ". Ainsi, malgré une accumulation de preuves irréfutables en leur faveur, les apiculteurs qui remettaient en cause une nouvelle molécule DANS LE CADRE DE SON UTILISATION AVANT FLEURS, ont assisté impuissants A SON HOMOLOGATION " EMPLOI AUTORISÉ EN PLEINE FLORAISON ". Ajoutons simplement que l'ÉTAT n'a débloqué aucun crédit pour étudier la MALADIE DES ABEILLES QUI DISPARAISSENT, preuve supplémentaire que l'hypothèse pathologique, dans ce cas précis, n'était rien d'autre qu'un prétexte commode pour " noyer le poisson ".

### *III. Les années fastes du Tournesol*

L'épisode évoqué ci-dessus a eu dans le milieu apicole une double conséquence :

- Perte de confiance totale dans l'appareil d'ÉTAT,
- Un comportement professionnel ultra individualiste. L'apiculteur qui considère, non sans raison d'ailleurs, que son activité professionnelle se

situé en dehors de l'ÉTAT de droit, majoritairement, ne songe même pas à souscrire une assurance.. D'ailleurs, existe-t-il une autre profession dans laquelle l'outil de production peut légalement être anéanti ? Y a-t-il une compagnie d'assurance qui accepte de couvrir ce " risque " ?

Alors, à quoi bon signaler les empoisonnements, prélever des abeilles ou faire des analyses puisqu'on sait par avance que le résultat sera négatif ! Des comportements ahurissants sont devenus monnaie courante : par exemple, transhumer ses ruches sur une zone non mellifère, au moment de la floraison de telle ou telle culture traitée pour éviter de se faire empoisonner par des produits dûment homologués " pleine fleurs ".

Personnellement, j'ai laissé plus de 100 ruches en " expérimentation de terrain " pendant une douzaine d'années, en plaine et en montagne. Plus ou moins régulièrement, ces ruchers étaient visités, soit par l'antenne INRA de Sabres (Landes), soit par tel ou tel agent du CNEVA ou de la Protection des Végétaux, sans parler de collègues, spécialistes apicoles ou simples apiculteurs.

Je peux témoigner sans crainte d'être démenti que, pendant toute cette période, des ruches qui sortaient de l'hivernage en mars, empoisonnées au dernier degré, faisaient quand même d'excellentes récoltes de tournesol au mois de juillet suivant.

Parallèlement le marché des essaims et des reines est devenu très florissant. " Éleveur " est devenu une spécialité apicole à part entière. Cependant, comme la production nationale ne suffit pas, on a eu de plus en plus recours aux importations... CEE d'abord, puis Europe de l'est, USA, et ensuite Amérique du Sud, Australie ou Nouvelle Zélande.

En bref la nectarification particulièrement spectaculaire des tournesols pendant cette période a masqué la dégradation continue de l'état sanitaire du cheptel apicole Français.

#### *IV. J'en viens enfin à l'affaire GAUCHO et les virus : 1995/2002*

C'est donc dans ce contexte qu'est arrivée " l'affaire Gaucho ", dont tout l'argumentaire a été bâti par nos collègues de l'ouest, Vendée et Deux Sèvres principalement. En conséquence, je me garderai bien de développer si peu que ce soit le dossier

technique à leur place. Je tiens à préciser simplement que, dans le sud ouest, nous n'avons rien vu des principaux symptômes cliniques qui nous sont décrits et, en particulier, nous n'avons pas constaté d'effondrement de nos colonies les 3 ou 6 premiers jours de la floraison des tournesols début juillet. Ceci dit, on a tellement d'intoxications en avril, mai et juin ..... En effet, comme partout ailleurs en France, plus les années passent, plus il y a d'empoisonnements tout au long de l'année, (y compris en Juillet) et moins nous récoltons de miel. Quant aux pertes hivernales, elles augmentent régulièrement.

Il est par contre un argumentaire qui ne change pas depuis 40 ans. Dès lors que nos abeilles sont empoisonnées, l'industrie phytosanitaire, plutôt que de prendre le problème à bras le corps et chercher une solution en partenariat avec nous, ressort comme une antienne l'hypothèse farfelue des maladies. La société BAYER a même publié un livre sur le sujet. En ce qui nous concerne, nous avons l'esprit beaucoup plus ouvert. C'est la raison pour laquelle, en juin/juillet 2002, nous avons procédé à une recherche de virus dont je vous livre ci après les résultats.

Une quarantaine d'échantillons d'abeilles prélevées en Midi Pyrénées ont été analysées :

- Abeilles Noires de l'écotype local;
- races pures importées;
- ainsi que diverses hybrides.

Les prélèvements ont été effectués :

- en plaine et en montagne;
- sur des abeilles mortes ou vivantes;
- avec ou sans symptômes de pathologie;
- empoisonnées ou non.

Un échantillon de couvain présentant des symptômes mystérieux et en tout cas non répertoriés a également été testé.

La recherche a été faite selon la méthode de la PCR quantitative sur les 5 virus connus à ce jour :

Sans entrer dans les détails qui seront vus plus tard en groupe de travail, nous pouvons annoncer les résultats suivants :

1. Il n'y a pas de virus dans le couvain aux symptômes mystérieux.
2. Certains échantillons présentent un ou plusieurs des virus recherchés. Toutefois, il n'y a aucune corrélation entre la présence de virus et un état pathologique ou toxicologique particulier sur le terrain à cette époque de l'année.
3. Le laboratoire a retrouvé dans un des lots, le virus du cachemire en quantité importante.
4. C'est la première fois que ce virus est identifié en France.
5. Les ruches d'où viennent ce prélèvement étaient apparemment saines, et ne présentaient pas en tout cas de symptômes d'intoxication.

Il s'agit là d'un premier travail, couronné par un scoop, et qui demande à être poursuivi. La première conclusion que l'on peut en tirer nous vient des États Unis :

*" Les virus aujourd'hui, ont remplacé la MALADIE DES ABEILLES QUI DISPARAISSENT d'autrefois. Lorsqu'il y a une intoxication, comme on ne sait pas déceler les résidus dans les abeilles mortes, on fait des recherches de pathologie. Ma foi, si on retrouve des virus, c'est bien pratique de les mettre seuls en cause pour enterrer l'hypothèse de l'empoisonnement ".*

Et pourtant, même une institutrice d'école maternelle est capable de faire la différence :

*" Lorsqu'il y a une épidémie dans la classe, certains sont malades, mais il reste toujours quelques présents. Par contre, lorsqu'il y a une intoxication alimentaire à la cantine, tous les enfants se tordent de douleur à l'heure de la récréation..... Sauf ceux qui sont allés " butiner " ailleurs, bien entendu ".*

J'espère que ce travail va clore définitivement le débat maladie ou empoisonnement, puisque c'est la Société BAYER elle même qui a fait ces analyses de virus. On va enfin pouvoir débattre

sérieusement entre intoxication et intoxication, c'est à dire rechercher entre les diverses molécules soupçonnées celle(s) qui est (sont) la cause de la disparition des abeilles.

#### *V. Je tiens à terminer par deux propositions concrètes*

On l'aura compris au travers de cette brève synthèse, vingt ans de fuite en avant ont abouti à la situation de double blocage dans laquelle nous sommes aujourd'hui :

1. Blocage technique car l'imbrication de tellement de molécules en même temps rend souvent impossible la preuve de la responsabilité de l'une d'entre elle en particulier.
2. Blocage psychologique ensuite car beaucoup d'apiculteurs ne font plus confiance, ni aux firmes, ni à L'ÉTAT...

Une chose est sûre, dans les cas d'affaiblissement de cheptel en saison, l'hypothèse pathologique est ridicule. (pour les pertes hivernales, la question nécessite d'être traitée spécifiquement).

C'est bien à des intoxications que nous avons à faire, mais quelles sont les molécules en cause ?.

Autant le dire clairement, je ne suis pas d'accord :

- Ni avec la thèse du tout " semences enrobées " Gaucho (imidaclopride), et Régent (fipronil).
- Ni avec la thèse du tout " mésusage " (mauvaises pratiques agricoles).
- Ni même avec celle du tout insecticides.

Vous êtes tous au courant des empoisonnements fortement médiatisés survenus en avril dernier aux confins du Gers et de la Haute Garonne. Vous ne savez probablement pas que les mêmes symptômes, d'intensité moins spectaculaires, ont été observés dans une dizaine de départements à la même époque. Or, ces phénomènes se sont produit au moment des traitements fongicides sur céréales en l'absence de champs fleuris ou d'épandages insecticides alentour. Dans ces secteurs, les colonies empoisonnées ne se sont pas rétablies, ce qui suppose un stockage probable du toxique dans la ruche.

Courant mai lors de la floraison de l'acacia en basse vallée de l'Adour, il y a eu également des empoisonnements spectaculaires dans un environnement sans céréales, ni champs fleuris, ni traitements insecticides. (à noter : les ruches contrairement au cas précédent, se sont rétablies rapidement, signe que la molécule toxique n'a pas été stockée dans la ruche). A ce moment là, seuls les sols nus des semis de maïs sont traités aux herbicides.

Ces deux épisodes récents apportent la preuve de ce que nous soupçonnions depuis longtemps : certains herbicides et fongicides peuvent être aussi dangereux que les insecticides. Ils doivent donc subir les mêmes contrôles de toxicité abeille.

C'est clair en effet, à force de ne rien faire et de laisser s'accumuler les problèmes depuis plus de 20 ans, nous avons à faire face aujourd'hui à des empoisonnements généralisés tout au long de l'année :

- Aux insecticides, homologués pleine fleur ou pas, utilisés ou non selon les préconisations légales.
- Mais aussi aux fongicides et aux herbicides.

Dans ce dernier cas, tant la voie de contamination directe que de stockage dans la ruche restent pour l'instant à déterminer.

La situation est devenue critique et une mise à plat de toute la politique phytosanitaire s'impose. J'ai bien parlé de mise à plat car le terme " remise à plat " impliquerait que ce travail aurait déjà été fait au moins une fois dans le passé... Ce qui n'est pas le cas. Bien entendu, ce vaste chantier concerne tout le monde, non seulement les intervenants habituels mais aussi les instituts techniques agricoles que l'on entend trop peu souvent... 100 000 tonnes de pesticides par an en France : est ce vraiment bien utile et totalement indispensable ?

En attendant il faut gérer l'urgence et sortir de l'impasse. Il y a trop de rancœurs accumulées et seule une mesure exceptionnelle peut restaurer un minimum de confiance et surtout trancher radicalement le débat actuel.

Mes collègues de l'Ouest accusent les produits Gaucho et Régent d'être la cause de leurs pertes sur miellée de tournesol en Juillet ? Les firmes prétendent que c'est faux ?

Eh bien pour une fois, messieurs de l'industrie phytosanitaire, ne tergiversez pas. Jouez franc jeu.

Annoncez au plus vite que vous allez organiser, volontairement, dès l'an prochain, sous le contrôle de l'administration, le retrait de toutes les semences enrobées Gaucho et Régent, sur toutes cultures dans les 7 ou 8 départements du centre ouest les plus concernés..... Et surtout, n'essayez pas de les remplacer par une nouvelle molécule d'enrobage ! Financièrement, c'est un jeu à somme nulle puisque les cultures qui ne seront pas protégées par Gaucho ou Régent peuvent l'être autrement. Il y a suffisamment de produits " classiques " disponibles. L'expérience est parfaitement faisable, et il n'y a aucune raison objective de la refuser.

C'est le seul moyen de trancher dans le vif et d'y voir clair une bonne fois pour toutes.

En ce qui me concerne et pour le sud ouest, je tiens à vous faire une dernière proposition constructive : avec quelques collègues, je suis personnellement candidat à une expérimentation plein champ Gaucho/Tournesol. Nous sommes à votre disposition pour mettre au point, en toute transparence et avec les administrations concernées, les détails matériels et le protocole adapté aux circonstances.

Plus de 20 ans d'empoisonnements continuels, cela suffit.

Les apiculteurs ont suffisamment payé. La chimie n'est pas leur métier et pourtant, ce sont eux qui ont apporté les preuves de leurs affirmations. C'est désormais aux firmes de s'engager, et de fournir des résultats.

*Joël Schiro. Discours prononcé à la Journée AFSSA du 10 SEPTEMBRE 2002.*

*" Analyse des Phénomènes d'affaiblissement des colonies d'abeilles "*